



En complément de la "Garantie 3 ans", LG vous offre encore plus de sérénité avec la garantie ANTI-CASSE.

Offre valable sur tous nos moniteurs informatiques. Pour une durée de 1 an.



Pour tout achat d'un moniteur de marque LG à partir du 1^{er} janvier 2009, profitez d'une extension du champ d'application de la garantie produit avec notre assurance anti-casse.

- Votre moniteur est fêlé ?
- Votre moniteur s'est décroché du mur et s'est cassé ?
- Un coup de foudre a grillé votre moniteur ?

Toute destruction accidentelle nuisant au bon fonctionnement de votre moniteur LG garanti est désormais couverte pendant 1 an. Soyez zen...



Découvrez la **garantie LG** complémentaire **ANTI-CASSE !**

Pour bénéficier gratuitement de cette offre, en cas de sinistre, il vous suffit de respecter la procédure suivante :

1/ Prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour limiter l'importance du sinistre et sauvegarder le moniteur informatique LG garanti.

2/ N'engager aucune réparation sans l'accord écrit du gestionnaire de sinistres.

3/ Contacter le gestionnaire de sinistres au :

► **N° magique Vert 32 20 dites LG** puis choix n°7
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

4/ Rassembler les pièces justificatives suivantes :

- L'originale de la facture d'achat sur laquelle figure la date d'achat et le modèle de l'appareil garanti,
- Une déclaration sur l'honneur précisant les circonstances précises du sinistre, les références de l'appareil garanti (type d'appareil, modèle, numéro de série) ainsi que les coordonnées complètes du propriétaire du matériel,
- Une photocopie de votre pièce d'identité.

5/ Envoyer le tout sous enveloppe suffisamment affranchie dans les 5 jours ouvrés suivants le sinistre (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : SES, Service Assurance LG Electronics, BP 50060 13742 Vitrolles.

6/ Le gestionnaire de sinistre valide vos droits et vous donne une réponse sur votre prise en charge assurance dans les meilleurs délais.

Conformément aux dispositions de la notice d'information d'assurance consultable sur le site internet www.lge.com/fr. Offre valable pour tout achat de matériel neuf effectué en France et dans les DOM-TOM durant la période d'effectivité du contrat. Offre réservée à toute personne particulière, résidant en France et dans les DOM-TOM, et limitée à un seul sinistre par appareil garanti pendant la période de garantie (12 mois) et limitée à une seule demande par foyer (même nom, même adresse). Une copie de ce bulletin ainsi que les mentions complètes de l'opération peuvent être téléchargées et imprimées sur le site Internet www.lge.com/fr. Toute demande incomplète ou ne respectant pas les conditions énoncées ci-dessus (cf points 1, 2, 3, 4 ou 5) ne pourra être satisfaite. Conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations nominatives les concernant, qu'ils peuvent exercer à l'adresse suivante : Service Client LG Electronics France - Paris Nord II - 117 avenue des nations, BP 59372 Villepinte - 95942 Roissy CDG Cedex.

